



MILHAUD

(Département du Gard)

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
du 04 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Luc DESCLOUX, Maire,

**OBJET : FIXATION DES TARIFS ANNUELS DES DROITS ET REDEVANCES DIVERS –
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-03-030 DU 23 MARS 2016**

Conseillers en exercice	28
Présents	24
Absents	00
Procurations	04
Date de convocation : 28 juin 2019	
Numéro de la délibération : 2019/07/052	

Vu le Code général des collectivités ;

Vu la délibération du 23 mars 2016 fixant les tarifs des droits et redevances relatifs à chaque type d'occupation privative du domaine public de la commune (N°2016-03-030) ainsi que toute occupation du domaine public lors et hors fête votive ;

Considérant qu'il convient de revoir aujourd'hui quelques tarifs ou d'en détailler l'objet ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver les tarifs annuels 2019 relatifs aux droits et redevances divers ci-après annexés dans le tableau récapitulatif.

Article 2 : D'annuler et de remplacer la délibération N°2016-03-030 du 23 mars 2016.

Article 3 : Les recettes seront réparties par nature de l'imputation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Suivent les signatures pour copie conforme

Le Maire de Milhaud

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « NÎMES METROPOLE »



Jean-Luc DESCLOUX

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Luc DESCLOUX ; Joseph COULLOMB ; Elisabeth METRAZ-BRUNAND ; Huguette SARTRE ; Denis MERLO ; Cécile MARTINEZ-COULON ; Aurélie FOUCHARD ; André BOLJAT ; Jocelyne BATIGNES ; Muriel BURST ; Michel ANTON ; Jean-Philippe ARNOUX ; Frédéric ZANONE ; Sandrine CAMPOS ; Zineb HADDOU-OURAHOU ; Elisabeth FESQUET ; Patrick COPPIETERS ; Xavier CAUQUIL ; Laurent RIEUTORD ; José GARCIA ; Eric PELLERIN ; Philip SERAPHIMIDES ; Isabelle DURAND-MARTIN ; Daniel MACAUD.

**AVAIENT DONNÉ
PROCURATION :**

Dominique FESQUET à Elisabeth FESQUET ; Franca ROSSANO à Huguette SARTRE ; Nathalie PLYWACZ à Jean-Luc DESCLOUX ; Paule SIRVENT-FERNANDEZ à Isabelle DURAND-MARTIN.

ÉTAIT ABSENT :

Néant.

SÉCRÉTAIRE DE SÉANCE :

Frédéric ZANONE..

7 FINANCES LOCALES

7.10 DIVERS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2019

Application agréée E-legalite.com

PHOTOCOPIES, REPRODUCTIONS, L'UNITÉ	FORMAT	TARIF 2019
Noir et Blanc		
copie Recto	A3	0,55
copie R/V	A3	0,75
reproduction d'un document administratif recto	A3	0,36
extrait de matrice cadastrale recto	A3	3,20
Couleur		
copie Recto	A3	1,10
copie R/V	A3	1,30
reproduction d'un document administratif recto	A3	0,40
extrait de matrice cadastrale recto	A3	4,00

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX (TECHNIQUES, PROPRETE VOIRIE, ESPACES VERTS) FACTURABLES AUX TIERS	TARIF HORAIRE	TARIF JOUR
Coût unitaire du personnel	31,00	217,00
Tracteur	30,00	210,00
Tractopelle	55,00	385,00
Balayeuse	40,00	280,00
Broyeur de branche	20,00	140,00
Véhicule type mini berline	6,00	42,00
Véhicule type petit utilitaire	7,00	49,00
Camion plateau 3,5 t	15,00	105,00
Fourgon	13,00	91,00
Karcher haute pression	20,00	140,00

ces tarifs sont majorés de 25% pour intervention ou mobilisation du personnel les samedis et de 75% pour intervention les dimanches et jours fériés

MOBILIER	
CAUTION	100,00 €
TABLE	2,00 €
CHAISE	0,50 €
BANC	1,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-213001696-20190704-DEL_2019_07

TARIFS ANNUELS DES DROITS ET REDEVANCES DIVERS	DURÉE	UNITÉ DE COMPTE	TARIF 2019
OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC ET VOIRIE			
réservation de stationnement déménagement - emménagement (1 jour)	par jour	par place	gratuit
neutralisation de place de stationnement > à 2 jours et < à 30 jours	par jour	par place	3,00 €
neutralisation de place de stationnement > à 1 mois et < à 3 mois	par jour	par place	2,10 €
neutralisation de place de stationnement > à 3 mois	par jour	par place	1,10 €
dépôt ponctuel de matériaux (sable, terre, cailloux, bois...) > à 4 jours	par jour	forfait	5,00 €
stationnement engin Travaux Publics TP et véhicules de chantier sur domaine public	par jour	forfait	20,00 €
stationnement de benne (hors place de stationnement)	par jour	forfait	12,00 €
matériel : échafaudage, échelle, monte tuile, bétonnière...	par jour	forfait par unité	1,50 €
toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la voie ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à la demi-journée, sauf échafaudage, échelle, monte tuiles, bétonnière... gratuité pour une durée inférieure à 15 jours)	par jour	forfait	150,00 €
toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la voie ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée supérieure à 2h00 et inférieure à la demi-journée sauf échafaudage, échelle, monte tuiles, bétonnière... gratuité pour une durée inférieure à 15 jours)	Par ½ journée	forfait	80,00 €
toute opération nécessitant ponctuellement la fermeture totale de la voie ou la déviation d'un sens de circulation (prix applicable pour toute opération d'une durée inférieure à 2h00)	2 h maxi	forfait	50,00 €
bureau ou module de vente de projet immobilier	par mois	forfait	350,00 €
installation terrasse non couverte à titre commercial (café, bar, restaurant, autre...)	par an	m2	15,00 €
installation terrasse couverte démontable à titre commercial (café, bar, restaurant, autre...)	par an	m2	30,00 €
occupation supplémentaire du DP terrasses non couvertes	par mois	m2	2,50 €
installation chevalets, porte menu, distributeurs de journaux et similaires...	par an	forfait	30,00 €
installation d'étalages divers, bacs à glace, rôtissoires, distributeurs divers ou vitrines mobiles	par an	forfait	30,00 €
véhicule de vente ambulante (pizza, hors marché hebdomadaire ou animation municipale) pour une journée d'occupation par semaine et sans terrasse	par an	par véhicule	250,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-213001696-20190704-DEL_2019_07

FESTIVITÉS MUNICIPALES			2019
manèges festivités municipales (hors jour de montage et démontage)	par jour	forfait	20,00 €
	Fête Votive	forfait	190,00 €
activités uniques (liées à l'alimentation à emporter)	par jour	forfait	15,00 €
	Fête Votive	Forfait	75,00 €
multi activités (liées à l'alimentation à emporter)	par jour	forfait	25,00 €
	Fête Votive	Forfait	150,00 €
activité pour jeunes (pêche aux canards, loterie, grue à peluches, circuit...) 1 attraction	Fête Votive	forfait	130,00 €
activité pour jeunes (pêche aux canards, loterie, grue à peluches, circuit...) 2 attractions	Fête Votive	forfait	190,00 €
Terrasse jusqu'à 10 m ² liée aux activités alimentaires (mange-debout, extension de terrasse...)	Fête Votive	forfait	60,00 €
attraction place du Castellas	Fête Votive	forfait	110,00 €
véhicule de vente ambulante de restauration (pizza, buvette, snacks...) à l'occasion des animations, festivités et manifestations municipales ou organisées sur le domaine public communal	par jour	forfait	30,00 €
Buvette sur la place Frédéric Mistral avec occupation gratuite de la salle N°1 du CSC pour stock des boissons	Fête Votive	forfait	750,00 €
Sortie de comptoirs devant le bar Route de Montpellier	Fête Votive	forfait	750,00 €
Restauration assise	Fête Votive	forfait	750,00 €

Chaque période tarifée commencée (jour, semaine, mois) est due en totalité même si l'occupation a duré moins longtemps

LES DROITS ET REDEVANCES INFÉRIEURS A 20 EUROS NE SERONT PAS MIS AU RECOUVREMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2019

Application agréée E-legalite.com